

“Respect des délais”...ou sabotage du débat ? Réorganisation « REGAIN » : Votre futur se joue en 6 jours ouvrés

ORANGE fait parvenir aux élus-es CSEC les dossiers le 5 du mois, soi-disant 11 jours avant l’ouverture du point.

Sur le papier, ça peut paraître “respectueux des délais”... Mais comme par hasard, c’est la **veille d’un week-end** !

Résultat : en réalité, seulement **six jours ouvrés** de plus pour étudier **5 points à l’ordre du jour**, dont le **dossier Regain de 454 pages** (avec une “synthèse” – ils sont trop généreux, non ? 😊)... alors qu’**ORANGE** travaille le dossier **REGAIN** depuis des mois avec une **batterie d’experts** qu’elle paye généreusement.



☞ **La démocratie syndicale est essentielle** : elle garantit que les travailleurs et travailleuses participent directement aux décisions qui les concernent. C’est seulement ainsi que leurs intérêts collectifs peuvent être réellement défendus, dans la transparence et avec efficacité. Or, en limitant volontairement le temps d’examen des dossiers, on réduit les possibilités d’analyse, de débat et donc la qualité de la représentation.

☞ Un syndicat démocratique, c’est la voix de toutes et tous : encore faut-il qu’on nous en donne les moyens !

La CGT FAPT exige la détente des délais préfixes dans le parcours d’information-consultation « Regain »

Pour cette même raison, nous exigeons que le ou les experts mandatés par les élus-es Csec puissent bénéficier en toute transparence des informations, des données et des réponses à nos interrogations dans un délai suffisamment réaliste et justifié pour pouvoir rédiger des rapports éclairés.

**C’est une raison supplémentaire de se syndiquer,
de se mobiliser et de faire grève le 18 septembre 2025**

